

## COMMISSION EUROPÉENNE DIRECTION GÉNÉRALE

Comité du Personnel
Comité Local du Personnel Bruxelles

Bruxelles, le 27 janvier 2009 MDM D(2008)

## NOTE A L'ATTENTION DES MEMBRES DU CLP-BRUXELLES

Objet: Projet d'ordre du jour la réunion plénière du CLP « 2-09 »

du mardi 3 février 2009 de 9h30 à 13h00, salle J79/Loi 80 02/CLP-

**CCP** 

Conformément à l'article 20 alinéa 2, il est rappelé que les élus se doivent de participer aux travaux et que leur indisponibilité éventuelle doit être dûment justifiée auprès du secrétariat au plus tard la veille de la plénière.

01-20	1	Adoption do l'andra du	:
9h30	1.	Adoption de l'ordre du	. 10ur

- 9h40 2. Approbation de comptes-rendus
- 9h45 3. Information des prochains comités paritaires sous tutelle CLP et mandats.
- 10h00 4. Points à débattre :
  - 4.1. Préparation de la rencontre 10/2 16h CLP Cabinet commissaire Orban.
  - 4.2. Préparation de la rencontre 6/3 9h30 CLP M. Chène.
  - 4.3. Assemblée générale du 20 février : rapport, bureau électoral.
- 12h00 5. <u>Informations du bureau / Suivi des décisions antérieures pour mémoire :</u>
  - 5.1. Liste des désignations et entérinement de celles-ci
  - 5.2. Renouvellement de la délégation interprêtes.
- 12h30 6. Divers

Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint à 9h45, une seconde séance aura lieu à 9h45 avec un quorum à la majorité simple, le présent ordre du jour valant mutatismutandis également pour cette seconde séance.

Michel DE MEERLEER Secrétaire du CLP